

Commission des services financiers de l'Ontario

Recherche

[Recherche avancée](#)[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Formules](#) | [Services en ligne](#) | [English](#) | [Contactez](#)

Services offerts dans différents secteurs de services financiers

[Assurance](#) [Retraites](#) [Audiences/Décisions](#) [Permis/Enregistrement](#) [Qui nous réglementons](#) [À propos de la CSFO](#) [Publications](#)
[Page d'accueil](#) > [Publications](#) > [Bulletins](#) > [AutomobileBulletins](#) : Formules d'assurance-automobile en français

 Taille du texte :
**Assurance multirisques -
Bulletins - Auto**
**Bulletins sur les régimes
de retraite**
**Bulletins de contrôle et
de mise en application**
**Bulletins sur les
changements à la
délivrance de permis**
Bulletins par secteur

Bulletin

No A-04/93

I.A.R.D

- Auto

NOTE: Les bulletins affichés sur ce site Web vous sont offerts comme références historiques seulement. Les informations qu'ils renferment sont exactes à la date de publication, mais sont sujettes à changement et peuvent avoir été remplacées par un bulletin ultérieur. Les utilisateurs sont encouragés à vérifier ces informations avant de prendre toute décision.

Les bulletins affichés peuvent contenir des formules périmées. Pour la version actuelle des formules de la CSFO, veuillez consulter la [section formules](#) de ce site Web.

Formules d'assurance-automobile en français

Vous trouverez ci-inclus les formules de polices d'assurance-automobile et les formules d'avenants de l'Ontario, telles qu'approuvées le 22 février 1993.

1. Police d'assurance-automobile de l'Ontario (F.P.O. 1) Police du propriétaire
2. Police d'assurance-automobile de l'Ontario (F.P.O. 2) Police du conducteur
3. Police d'assurance-automobile de l'Ontario (F.P.O. 4) Police des garagistes
4. Formules d'avenants de l'Ontario (F.A.O.) nos 2, 3, 4A, 4B, 5, 5C, 5D, 6A, 6B, 6C, 6D, 6F, 7, 8, 9, 13C, 16, 17, 19, 19A, 20, 21A, 21B, 22, 23A, 23B, 24, 25A, 27, 27A, 27B, 28, 29, 30, 31, 32, 35, 40, 43, 43A, 44, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80 et 81.

Ces formules ne peuvent pas être modifiées.

Vous trouverez également ci-inclus, les Éléments définitifs du certificat d'assurance-automobile.

Les formules qui restent seront distribuées aussitôt que la traduction en sera terminée.

Le commissaire,

Donald C. Scott

Le 24 février 1993

Page: 1056 Trouver la page:



Version à imprimer



Marquer la page d'un signet



Envoyer cette page

[Avis importants](#) | [Confidentialité](#)

[Accueil](#) | [Ministère des Finances](#) | [Plan du site](#) | [Commentaires](#) | [English](#) | [Contactez](#)

[© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006](#)

Commission des services financiers de l'Ontario

5160, rue Yonge

Toronto, ON M2N 6L9

1 800 668-0128

416 250-7250



Dernière mise à jour :

10/21/2005 11:08:22 AM